



BEAUHARNOIS

VOUS INFORME

À LA UNE

ÉTATS FINANCIERS

P. 4

Vol. 12 - N°5
14 OCTOBRE 2022



Automne 2022

**RETROUVEZ TOUTES
LES ACTIVITÉS
À LA P. 11**



MOT DU MAIRE

Chers Beauharlinoises et Beauharlinois,

L'automne est déjà bien entamé et j'espère que vous profitez des belles journées qui s'offrent à nous. Vous trouverez dans cette édition du *Beauharnois vous informe* les faits saillants des états financiers 2021 tels que présentés lors de la séance ordinaire du conseil municipal d'août dernier. Vous serez à même de constater les réalisations passées, mais aussi nos projets futurs et certaines priorités.

J'évoquais récemment l'exercice de planification stratégique que nous nous apprêtons à réaliser. En septembre dernier, nous avons choisi une firme dont le mandat sera de nous accompagner dans notre démarche pour doter notre municipalité de cet outil indispensable à la bonne gestion d'une ville. Un plan stratégique comme celui que nous aurons déterminera non seulement les objectifs à atteindre, mais aussi les principes directeurs, les valeurs et les priorités qui guideront nos prochains projets. Nous souhaitons élaborer un plan qui sera le fruit d'un processus rigoureux d'analyse ainsi que de consultations publiques auprès de vous, chers concitoyennes et concitoyens, organismes et entreprises du milieu.

À l'aube de la fin de ma première année en tant que maire de Beauharnois et dans le cadre de cette planification stratégique à venir, je compte aller à votre rencontre par le biais de visites ciblées ou de rencontres publiques organisées. Il est essentiel pour moi de vous faire connaître les projets à venir et les défis auxquels nous faisons face, mais aussi de vous écouter et de m'assurer que les besoins de tous soient pris en compte.

Ces projets, nous souhaitons les réaliser avec le soutien de toute la communauté, et j'ai la conviction que les citoyens seront plus que jamais fiers de résider ici, d'y élever leur famille, d'y développer leur entreprise et de s'impliquer collectivement.

Alain Dubuc – Maire
450 429-3546 poste 253

MOT DU CONSEILLER

Bonjour à tous mes concitoyens,

Un an est passé depuis l'élection, mais je me sens comme ayant fait partie du conseil depuis plus longtemps, malgré la courbe d'apprentissage. On m'a recruté en particulier pour mes compétences en gouvernance, en droit et en affaires. Notre équipe est formée de membres de quatre horizons politiques différents, soit de trois partis ainsi qu'une candidate indépendante. Pourtant, nous formons une équipe bien soudée et respectueuse.

Je représente l'ensemble de la population beauharlinoise, mais plus particulièrement les résidents et gens d'affaires du District 4 – Saint-Louis, que je tiens à remercier pour leur confiance lors des dernières élections. Le conseil m'a confié les dossiers en matière d'environnement, de réglementation et de gouvernance.

Notre municipalité fait face à de nombreux défis, dont les plus importants pour moi demeurent la gestion de notre importante croissance et le remplacement de nos infrastructures vieillissantes. La protection de ce qui nous reste en matière de zones vertes est également une priorité afin de léguer aux générations suivantes des endroits où la nature peut continuer à prospérer en toute quiétude.

La rue Morell a été refaite l'an passé et nous y avons déjà accueilli de nombreuses familles et nouveaux résidents. Les rues Saint-Louis, Boyer et Leduc sont dans le plan d'infrastructure. Je suis également particulièrement fier de l'acquisition par la municipalité d'une propriété sur la rue Leduc dans le *War Time*. Nous projetons d'y aménager un parc pour enfants, le premier à voir le jour dans mon district. Ceci n'aurait pas pu advenir sans la mobilisation citoyenne du quartier. Je tiens à remercier tous les organisateurs, participants et signataires de la pétition concernant cette oasis.

Je demeure à votre écoute, que ce soit pour des questions plus générales concernant la gouvernance de la municipalité ou des questions plus précises à propos des problèmes du quartier ou des propriétés.

Ensemble, nous allons améliorer notre milieu de vie, pour nous et pour les générations futures.



Dominique Bellemare
District Saint-Louis
450 429-3546, poste 334
dominique.bellemare@ville.beauharnois.qc.ca

GRAND DOSSIER

Les états financiers consolidés ont été présentés au conseil municipal par le vérificateur externe, lors de l'assemblée du 16 août 2022. Dans les pages suivantes, vous retrouverez un résumé détaillant les revenus et les dépenses de fonctionnement et d'investissement au 31 décembre 2021.

Pour la première fois depuis sa création, les résultats ont été consolidés avec ceux de la Régie Beau-Château, ce qui permet à la Ville d'obtenir un rapport sans réserve comparativement aux années précédentes.

La Ville de Beauharnois est heureuse d'annoncer un excédent de fonctionnement de 15 327 257 \$, principalement relié à des éléments non récurrents qui ont dû être considérés au cours de 2021.

La vente de plusieurs terrains et les droits de mutation considérables en lien avec les nombreuses transactions immobilières sur le territoire sont à l'origine de ce surplus.

REVENUS

Les revenus de fonctionnement totalisent 43,3 millions de dollars pour 2021, ce qui représente 14,1 M \$ de plus que le budget établi. L'écart favorable s'explique principalement par la vente de terrains dans le parc industriel (14,5 M\$) ainsi que par la perception de droits de mutation (835 000 \$) relatifs au très actif marché immobilier.

Ces revenus supplémentaires ont permis de diminuer l'impact du manque à gagner au niveau des subventions. Un montant de 950 000 \$ était prévu pour la subvention COVID qui a été comptabilisée en 2020.

DÉPENSES

Les dépenses de fonctionnement, sans l'amortissement, s'élèvent à 32,4 millions de dollars, soit 7 millions de plus que le montant prévu au budget. L'écart défavorable est en grande partie lié au coût des terrains vendus (8,4 M \$) et à des réclamations en dommage (1,1 M \$). Heureusement, ces dépenses sont non récurrentes.

Certaines dépenses prévues au budget n'ont pas été réalisées :

- Rémunération et charges sociales : 1,2 M \$
- Biens et services : 85 000 \$
- Services professionnels, techniques et autres : 583 000 \$
- Location, entretien et réparation : 139 000 \$
- Biens non durables : 134 000 \$
- Frais de financement : 284 000 \$

ENDETTEMENT

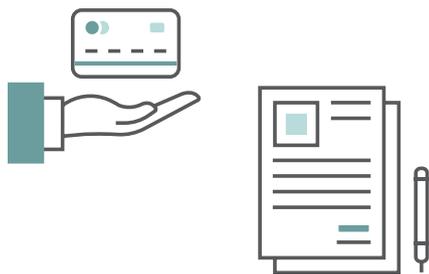
Le niveau d'endettement consolidé de la Ville a diminué de près de 1,6 million de dollars, passant de 62,3 à 60,7 M\$ au 31 décembre 2021. Environ 87 % de la dette sera assumée par l'ensemble des contribuables, soit 52,8 M\$. La balance sera assumée par des subventions gouvernementales ou une portion des contribuables (dette de secteur). La diminution de l'endettement a pour effet bénéfique de diminuer le ratio d'endettement par 100 \$ d'évaluation.

ENDETTEMENT TOTAL NET SUR LA RICHESSE FONCIÈRE UNIFORMISÉE (RFU)

2021	3,91\$ / 100 \$ RFU
2020	4,05\$ / 100 \$ RFU
2019	4,29\$ / 100 \$ RFU

Ce ratio représente l'ensemble de la dette de la ville par rapport à la valeur des immeubles porté à son rôle d'évaluation. Lorsque le ratio diminue, le fardeau de la dette diminue pour les propriétaires d'immeubles.

La richesse foncière a augmenté lors du dépôt du nouveau rôle foncier au 15 septembre 2022, ce qui diminuera le ratio au 31 décembre 2022.



PROJETS MAJEURS RÉALISÉS EN 2021

LA VILLE A COMPTABILISÉ DES INVESTISSEMENTS DE L'ORDRE DE 12 945 784 \$ DURANT L'ANNÉE 2021 AFIN DE RÉALISER D'IMPORTANTES PROJETS :

- La mise à niveau de l'usine d'épuration ;
- L'acquisition de véhicules pour les travaux publics : deux camionnettes et un camion-benne ;
- L'acquisition d'appareils respiratoires pour le service de sécurité incendie et civile ;
- Le réseau d'égout de la rue Saint-André ;
- La finalisation du bâtiment de la capitainerie ;
- L'acquisition d'afficheurs de vitesse ;
- La réfection de la rue Morell.

D'AUTRES RÉALISATIONS ONT ÉTÉ CONCRÉTISÉES L'ANNÉE DERNIÈRE :

- **Développement structurant**
 - Vente de terrains industriels permettant le développement d'entreprises et la création d'emplois dans les prochaines années.
- **Finances et greffe**
 - Formation et accompagnement des candidats et des employés dans le cadre de l'élection générale.
- **Gestion des eaux et ingénierie**
 - Réalisation d'un plan de gestion des débordements.
 - Identification des futurs puits d'eau potable dans le secteur Melocheville.
- **Sécurité incendie et civile**
 - Les pompiers de la Ville de Beauharnois ont accompli 336 interventions.
- **Loisirs**
 - Tenue du camp de jour, élaboration d'une programmation d'activités citoyennes diversifiées et maintien de l'ouverture de l'aréna périodiquement malgré le contexte entourant la pandémie.
 - Aménagement d'un parc à chiens.
- **Occupation du territoire**
 - Émission de 717 permis permettant d'apporter des améliorations aux immeubles.
 - Émission de 79 permis pour la construction de 327 logements (tous types confondus).
- **Technologies de l'information**
 - Réalisation d'un plan directeur du service pour évaluer et assurer la cybersécurité de nos équipements.
- **Travaux publics**
 - Aménagement du rond-point dans le parc Riverain.
 - Aménagement gazonné autour du bâtiment de la capitainerie.



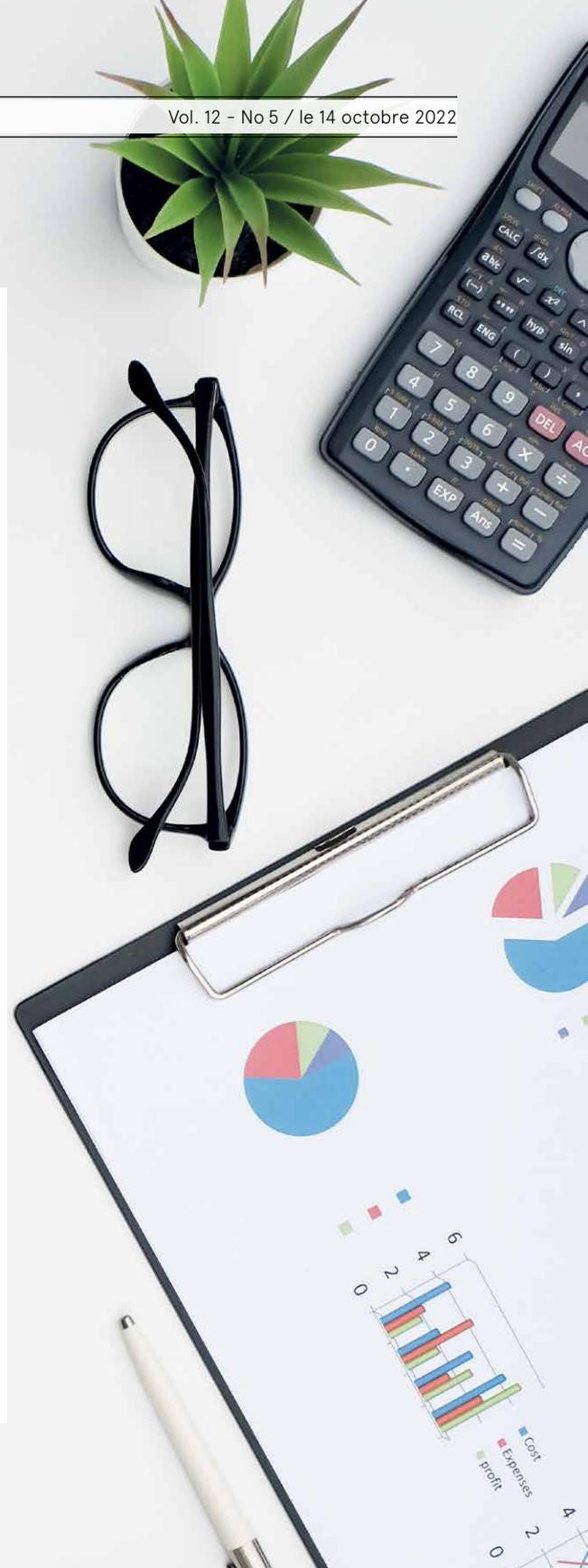
PRIORITÉS 2022

La Ville de Beauharnois connaît une croissance importante, que ce soit au niveau résidentiel, commercial ou industriel. Cette expansion vient avec ses points positifs, mais également avec un nombre important d'investissements au niveau des infrastructures. Le conseil aura la tâche de prioriser les actions à prendre dans les prochaines années pour bien desservir la population, et ce, tout en respectant les ressources financières et humaines disponibles.

RÉALISATIONS À CONCRÉTISER AU COURS DES PROCHAINES ANNÉES :

- Réaliser une planification stratégique générale de la Ville pour mieux guider les décisions ;
- Réaliser la refonte des règlements d'urbanisme ;
- Débuter la réfection de la rue Ellice ;
- Réaliser l'aménagement de la marina et du bord de l'eau au parc Riverain ;
- Limiter la hausse des taxes tout en tenant compte du nouveau rôle d'évaluation, de l'inflation et des dépenses à réaliser ;
- Offrir des activités diversifiées à la population et soutenir les organismes venant en aide à la communauté ;
- S'assurer de l'entretien et de la maintenance de nos bâtiments, équipements, véhicules, infrastructures, etc. ;
- S'assurer du développement durable dans la réalisation des projets à venir, tels que l'aménagement de réseaux cyclables et piétonniers, la plantation de végétaux, l'utilisation de matériaux écologiques, etc.

Les années à venir sont très prometteuses et nous laissent entrevoir un avenir florissant où nous relèverons de nombreux et grands défis.



ACTUALITÉS

RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION

L'année 2023 marque la première année du nouveau rôle triennal d'évaluation 2023-2024-2025. Le rôle d'évaluation sert de base à la taxation foncière.

Pour contester une évaluation d'immeuble, les citoyens doivent déposer une demande de révision avant le 1^{er} mai 2023.

Pour connaître la procédure, consultez l'avis public disponible sur le site Internet de la Ville.

 ville.beauharnois.qc.ca/avis-publics
450 429-3546, poste 239



BORNES DE REPÉRAGE AU BOIS ROBERT

Afin d'assurer la sécurité des amateurs de plein air qui sillonnent les sentiers du Bois Robert, la Ville de Beauharnois est heureuse d'annoncer la mise en place de 41 bornes de repérage.

Ce nouveau plan d'intervention d'urgence permettra de localiser les randonneurs ayant besoin d'assistance grâce aux coordonnées GPS des diverses bornes. De plus, le Service de sécurité incendie et civile de Beauharnois s'est outillé pour répondre aux appels d'urgence hors du réseau routier par une entente convenue avec le Service de sécurité incendie de Salaberry-de-Valleyfield, lequel comporte une équipe spécialisée de sauvetage en milieu isolé.

SACHEZ LES RECONNAÎTRE

Les bornes de repérage sont des panneaux d'aluminium rouges, réfléchissants et numérotés. Chacune d'elles est positionnée à un lieu géoréférencé pour aider les services d'urgence à identifier le lieu de l'accident. Ainsi, en cas d'urgence, un randonneur peut indiquer précisément aux secours l'endroit où il se trouve, accélérant du même coup le temps d'intervention.

Repérez ces bornes dès votre prochaine visite.



Écocentre Beauharnois

HORAIRE D'HIVER

Depuis le 8 septembre, l'écocentre est passé à l'horaire d'hiver.



Jeudi : 8 h à 15 h 45

Vendredi : 8 h à 15 h 45

Samedi : 8 h à 15 h 45

Planifiez votre visite :

- Préparez votre pièce d'identité et votre preuve de résidence ;
- Consultez la liste des matières acceptées avant votre arrivée ;
- Avant de quitter la maison, séparez vos matières.

ville.beauharnois.qc.ca/ecocentre

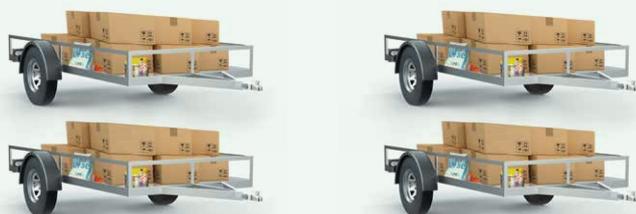


Avant de vous y rendre, consultez la liste des matières refusées

Les citoyens peuvent rapporter 12 m³ de matières annuellement.

12 m³ =

4 remorques de 1,25 m x 2,25 m x 1 m



PAR CITOYEN, PAR ANNÉE

RAPPEL

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

DERNIÈRE COLLECTE DE L'ANNÉE

Cette collecte aura lieu le **17 octobre** prochain. Il est **obligatoire de s'inscrire** pour bénéficier de la collecte des articles volumineux :

- Limite de deux articles encombrants par adresse ;
- Au plus tôt, déposez vos articles volumineux en bordure de rue à 17 h la veille de la collecte ;
- Les articles doivent mesurer plus d'un mètre et peser entre 25 et 45 kg (55 et 100 lbs) ;
- Les articles contenant du fréon et les résidus domestiques dangereux (RDD) ne sont pas acceptés et doivent être amenés à l'écocentre.

Inscription et information : **450 225-0650**
ville.beauharnois.qc.ca/services-de-collectes



CALENDRIER DES COLLECTES

Le calendrier des collectes est disponible sur le site Internet de la Ville :

ville.beauharnois.qc.ca/services-de-collectes

Les bacs à l'effigie de la Ville sont obligatoires.



Le calendrier des collectes 2023 paraîtra dans le prochain *Beauharnois vous informe*.

RÈGLEMENTS

ABRIS TEMPORAIRES



À partir du 15 octobre, les abris temporaires pourront être installés selon la réglementation suivante :

- La superficie de l'abri doit être de 38 m² ou moins et la hauteur maximale permise est de 4 mètres ;
- L'abri doit être situé à moins de 2 mètres du trottoir ou de la bordure de rue et à 30 cm ou plus de toute ligne de lot ;
- La charpente doit être en métal ou en bois et avoir une capacité portante suffisante pour résister aux intempéries.

L'ENTREPOSAGE D'ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS EST PERMIS TOUTE L'ANNÉE AUX CONDITIONS SUIVANTES :

- Être sur le terrain non vacant du propriétaire ;
- Être à l'intérieur des cours latérales et arrière seulement ;
- Se trouver à une distance minimale de 1 mètre de toute ligne de lot ;
- Les équipements récréatifs comprennent :
 - motoneiges,
 - remorques,
 - tentes-roulottes,
 - roulottes de plaisance,
 - motorisés,
 - embarcations de plaisance,
 - véhicules récréatifs,
 - autres équipements similaires ;
- Un seul équipement de chaque type peut être remis pour un même logement ;
- Les tentes-roulottes, roulottes et motorisés ne doivent pas servir à l'habitation ;
- L'entreposage d'équipements récréatifs de plus de 10 mètres de longueur est interdit.



RECHERCHE DE VOLONTAIRES INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU

Dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable mise en place par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), la Ville de Beauharnois doit procéder à l'installation de 60 compteurs d'eau dans des résidences afin d'établir un échantillonnage de la consommation d'eau potable faite par les résidents de la ville.

Cette démarche a un objectif purement statistique et n'aura aucune incidence sur le compte de taxes des citoyens qui auront accepté de contribuer à cet échantillonnage.

L'installation du compteur d'eau se fait donc sur une base volontaire et sera réalisée par un plombier certifié. La Ville prend en charge la totalité des frais encourus pour l'installation.

ENVIE DE CONTRIBUER EN DEVENANT VOLONTAIRE ?

📍 450 429-3959

environnement@ville.beauharnois.qc.ca



PRÉVENTION

FÊTE DE L'HALLOWEEN

Le lundi 31 octobre, le Service de sécurité incendie et civile de la Ville de Beauharnois offrira une présence rassurante et sécuritaire pour rappeler les consignes à suivre lors de la cueillette de bonbons.

Passez voir les pompiers, ils remettront des friandises aux enfants. Attendez le feu vert avant d'approcher les véhicules.

CONSEILS DE SÉCURITÉ :

- Utilisez un sac ou une taie d'oreiller de couleur blanche et collez-y du ruban réflecteur.
- Ayez accès à un téléphone cellulaire, en cas d'urgence.
- Déplacez-vous toujours en groupe.
- Assurez-vous de savoir où iront vos enfants.
- Ne sonnez pas aux maisons mal éclairées et n'entrez jamais dans la maison d'un étranger.
- Marchez sur le trottoir. S'il n'y a pas de trottoir, marchez du côté de la route qui fait face à la circulation.
- Ne traversez pas la rue en zigzag, faites un côté de la rue à la fois.
- Vérifiez les bonbons de vos enfants avant qu'ils les mangent.



AVERTISSEURS DE FUMÉE

CHANGEMENT D'HEURE = CHANGEMENT DE PILE

L'automne ainsi que le changement d'heure sont à nos portes. Nous reculerons l'heure dans la nuit du samedi 29 au dimanche 30 octobre 2022 prochain.

Profitez de cette heure supplémentaire pour changer la pile de vos avertisseurs de fumée et pour en vérifier le fonctionnement. Pensez à vérifier la date de péremption de l'appareil.





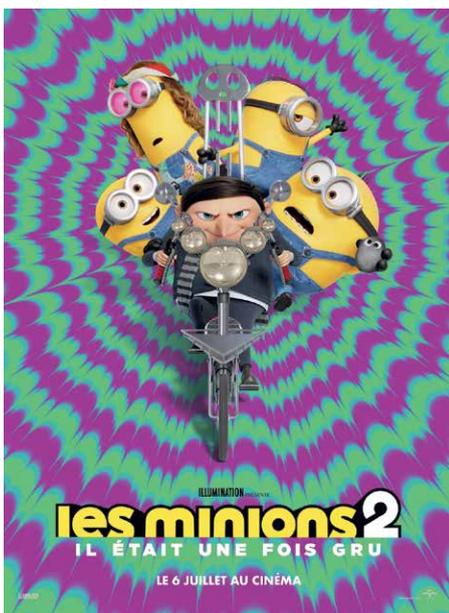
LOISIRS

Cinéparc

Organisé par
le Club Optimiste

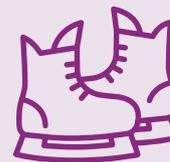


Samedi 22 octobre, 20 h
Aréna André-Richard
Les Minions 2: Il était une fois Gru
Information: 514 803-7713



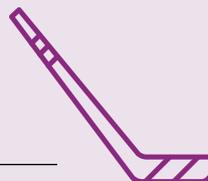
Patinage libre

Dès le 2 octobre
Les dimanches de 12 h 30 à 14 h
Aréna André-Richard



Hockey libre

Restez à l'affût de l'horaire
qui sera publié sous peu.



ville.beauharnois.qc.ca/arena-beauharnois

CANDIDATS RECHERCHÉS

Pour postuler : ville.beauharnois.qc.ca/offres-emploi
rh@ville.beauharnois.qc.ca

Surveillants, patinoires extérieures

Le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire est à la recherche de candidats pour effectuer la surveillance des patinoires extérieures pour la saison hivernale 2022-2023.

Vous avez **jusqu'au 28 octobre** pour nous faire parvenir votre candidature.

CULTURE



ATELIER SUR LA FABRICATION ET L'HISTOIRE DU GIN

Jeudi 13 octobre
18 h
Bibliothèque
Coût: 5\$



Présentation de l'histoire du gin de ses débuts aux temps modernes avec dégustations de produits.

SPECTACLE DE MARIONNETTES

Samedi 19 novembre
10 h
Salle Marie-Rose
du centre communautaire
GRATUIT



LA BIBITTE MOBILE

Jeudi 27 octobre
15 h
Bibliothèque
GRATUIT

La Bibitte Mobile offre un service de vulgarisation de l'entomologie, de l'herpétologie, de la plongée sous-marine et d'autres domaines d'étude de la nature. Venez découvrir des insectes et pourquoi pas en manger ?

CONFÉRENCE

C'est juste les autres qui ont une santé mentale !

Jeudi 20 octobre
18 h
Bibliothèque
GRATUIT

Conférence sur la santé mentale offerte par le Dahlia.

CONFÉRENCE

Halte familiale - Présentation de la Halte

Mercredi 16 novembre
18 h 30
Bibliothèque
GRATUIT

Présentation des services offerts par la Halte Familiale de Beauharnois.

CONFÉRENCE

Vivre l'anxiété au quotidien

Jeudi 1^{er} décembre
18 h à 19 h
Bibliothèque
GRATUIT

Conférence sur la santé mentale offerte par le Dahlia.

INSCRIPTION EN LIGNE :
ville.beauharnois.qc.ca/voila

Conférence

FEMMES SANS ENFANT

 **Judi 24 novembre**
18 h à 19 h 30
Bibliothèque
GRATUIT



Thérapeute en relation d'aide, Catherine-Emmanuelle Delisle offre une conférence-témoignage afin d'éclairer le grand public sur le vécu des femmes sans enfant. Elle dresse un portrait lucide et sensible sur l'évolution du rôle de l'enfant et de la femme dans la société. Vous trouverez des pistes de réflexion concrètes afin de créer des ponts entre les parents et les non-parents, en dehors des jugements et des idées préconçues.

Inscription : ville.beauharnois.qc.ca/voila



Courageux à la biblio

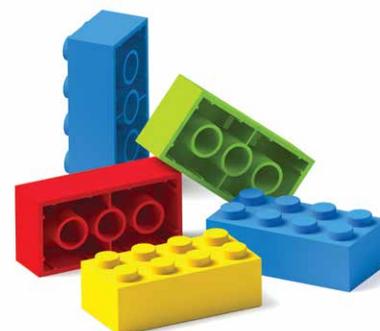
 **Vendredi 21 octobre**
13 h à 14 h 30
Bibliothèque
GRATUIT

**BOUTIQUE
COURAJEUX**
Jeux de société et accessoires



Pédago Lego

 **Vendredi 25 novembre**
Bibliothèque
GRATUIT



MANOIR DE BEAUHARNOIS

Programmation Automne 2022 Maison des enfants

640, rue Ellice



Partenariat entre le Manoir et la Ville de Beauharnois pour la diffusion d'une offre culturelle.

MONDE MAGIQUE FUTUR

i Les samedis: 15 et 29 octobre,
12 et 26 novembre, 10 et
17 décembre
10 h à 11 h 15

GRATUIT

Animé par Samuel Bricault.

Inscription sur place ou par
téléphone au 450 395-0704

LES CONTES DU SAMEDI

i Les premiers samedis
du mois: 5 novembre et
3 décembre
10 h à midi

GRATUIT

Activité pour tous. Les enfants et
les familles sont les bienvenus.

Aucune inscription requise

5 À 7 CONFÉRENCES

i Les 2^{es} jeudis du mois:
13 octobre, 10 novembre
et 8 décembre

CONTRIBUTION VOLONTAIRE

Billets en vente à la porte

TRICOT MUSIQUE

i Les jeudis: 20 octobre, 3 et
17 novembre, 1^{er} et 15 décembre
18 h à 20 h

GRATUIT

En collaboration avec Cercle
des Fermières de Saint-Clément
de Beauharnois.

Pour tous, inscription sur place

CAFÉ JOURNAL

i Tous les jeudis
10 h à midi

GRATUIT

Aucune inscription requise

ATELIERS D'ÉCRITURE

i Tous les vendredis
10 h à 11 h

GRATUIT

Pour tous âges, places limitées

Réservation par téléphone
au 450 395-0704

Spectacles

i Billets en vente à 30 \$
au Manoir de Beauharnois
ou à 40 \$ en ligne.

[lepointdevente.com/
manoirdebeauharnois](http://lepointdevente.com/manoirdebeauharnois)

Tous les profits seront versés
à la Maison des enfants Marie-Rose
de Beauharnois.

LOUIS-JEAN CORMIER

Les passages secrets 2

i Vendredi 28 octobre,
20 h



FRANÇOIS JALBERT ET JÉRÔME BEAULIEU

L'aéronaute

i Samedi 26 novembre,
20 h



KLÔ PELGAG

Notre-Dame-des-
Septs-Douleurs

i Vendredi 16 décembre,
20 h



Halloween

Danse d'Halloween pour les enfants

 **Vendredi 28 octobre**
18 h à 20 h
Salle Marie-Rose
du centre communautaire

GRATUIT

Nourriture en vente sur le site

Dans une ambiance de club, les enfants accompagnés de leurs parents seront invités à arriver costumés pour danser sur la piste de danse et s'amuser avec les animateurs.



Heure du conte

 **Samedi 29 octobre**
10 h
Pointe-du-Buisson,
musée québécois d'archéologie

GRATUIT

Conte d'Halloween en collaboration avec la Halte Familiale.

Ciné-parc

 **Samedi 29 octobre, 20 h**
Aréna André-Richard

GRATUIT

Projection du film Frissons, édition 2022.
Pour public averti.

Halloween dans la rue

 **Lundi 31 octobre**
18 h à 20 h

GRATUIT

Inscrivez-vous au concours de la maison la mieux décorée et courez la chance de voir débarquer une équipe d'animation pour divertir votre rue.

ville.beauharnois.qc.ca/actualite/halloween2022



COSTUMES D'HALLOWEEN À VENDRE

PAR L'ÉCOLE DE DANSE

 Tout est à 5 \$ et moins
Contactez Myriam Ducas à beauartdanse@outlook.com
ou via la page Facebook Beau'Art Danse
Prenez rendez-vous pour voir l'inventaire.



Noël

Dès la mi-novembre

Passez admirer les vitrines de Noël sur la rue Ellice. Un projet découlant d'une entente de développement culturel entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville, ayant permis à des artistes et des commerçants de s'unir pour créer de belles vitrines peintes aux couleurs de Noël pour agrémenter votre magasinage.

GARDEZ L'ŒIL OUVERT, CAR DES INFORMATIONS POUR PARTICIPER À UN CONCOURS SERONT CACHÉES DANS CES ŒUVRES !



Foire aux cadeaux

10^e édition

Samedi 26 novembre
9 h à 17 h
Centre de pétanque du Bel Âge
183, chemin de la Beauce
Information : 450 429-2640

Plus de 50 exposants présenteront une très grande variété de produits artisanaux et alimentaires.

Guignolée du Coin du partage



Dimanche 27 novembre

Retour de la formule porte-à-porte.
Gardez l'œil ouvert pour plus d'information.



Parade de Noël

Samedi 3 décembre
18 h 45
Châteauguay
GRATUIT

Les élèves de l'école secondaire des Patriotes-de-Beauharnois présenteront deux chars allégoriques lors de la parade annuelle de Noël de la Ville de Châteauguay.

Heure du conte

Samedi 10 décembre
10 h à 11 h
Pointe-du-Buisson, musée québécois d'archéologie
GRATUIT

Conte de Noël présenté par la Halte Familiale.

Fête de Noël

Samedi 10 décembre
18 h à 20 h
Place du marché
GRATUIT

Venez rencontrer le père Noël, accompagné de la mère Noël lors de cette journée remplie d'animations.

CONCERT DE NOËL

ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE LONGUEUIL

Samedi 10 décembre
14 h
Église Saint-Clément
Coût : 2,50\$ – Enfants (12 ans et moins)
10\$ – Adultes (13 ans et plus)

ACHAT DE BILLETS – DÈS LE 14 NOVEMBRE :

En ligne: [lien à venir](#)

Par téléphone: 450 429-3546, poste 242

En personne: pendant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville (Porte C)

La preuve d'achat est nécessaire pour accéder à la salle.

Assistez à un magnifique spectacle dirigé par le chef d'orchestre Alexandre Da Costa accompagné par Kim Richardson.



VIE COMMUNAUTAIRE

Expo-vente annuelle

LE CERCLE MISSIONNAIRE SAINT-CLÉMENT

Samedi 22 octobre, 9 h à 17 h
Dimanche 23 octobre, 9 h à 16 h

Le Cercle missionnaire Saint-Clément tiendra son expo-vente annuelle les 22 et 23 octobre 2022 à la salle de la Fabrique, voisine de l'église Saint-Clément de Beauharnois.

Depuis plus de 50 ans, des bénévoles mettent leurs talents au profit de la paroisse Saint-Clément, des religieux et religieuses de Beauharnois qui représentent la Société des missions étrangères dans le monde et des organismes communautaires de Beauharnois. Vous y trouverez une grande variété d'objets de confection artisanale : courtepintes, tricots, linges de cuisine, sacs, pantoufles, articles pour bébé, coussins, articles de Noël, etc.

Bienvenue à tous !



Creso

Services gratuits : 18 ans et plus
information@creso-emploi.ca ou 450 377-4889
creso-emploi.ca

Le Centre-conseil en emploi vous offre son expertise pour :

- Du soutien professionnel pour votre recherche d'emploi ;
- La rédaction d'un CV performant ;
- L'accueil, l'installation et l'accompagnement pour les personnes immigrantes.

AVIS PUBLICS

RÉSUMÉ DES RÈGLEMENTS

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-13

Lors de la séance ordinaire du 16 août 2022, le conseil municipal a adopté le Règlement 2022-13 modifiant l'article 10.3 du Règlement pénal général 2021-13. Ce Règlement a pour objet d'autoriser la consommation d'alcool, pour les personnes majeures, à l'occasion d'un repas, aux parcs Riverain et Sauvé et à la Place du marché, et ce, du lundi au vendredi, de 16 h à 20 h, les samedis, dimanches et les jours fériés, de 11 h à 20 h.

Il est entré en vigueur le 18 août 2022.

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-14

Lors de la séance ordinaire du 16 août 2022, le conseil municipal a adopté le Règlement 2022-14 modifiant les articles 2, 8.4 et 14 du Règlement 2019-12 sur le stationnement dans la Ville de Beauharnois. Ce règlement a pour objet de remplacer la notion de « véhicules commerciaux » par « véhicules lourds » et d'interdire en tout temps le stationnement d'un véhicule routier au même endroit sur un chemin public pendant une période de plus de 48 heures consécutives.

Il est entré en vigueur le 18 août 2022.



L'intégralité des avis publics est disponible sur le site Internet de la Ville : ville.beauharnois.qc.ca/avis-publics

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 701-61

Lors de la séance ordinaire du 13 septembre 2022, le conseil municipal a adopté le Règlement 701-61 modifiant le Règlement de zonage 701 afin d'autoriser une hauteur maximale de 5 étages pour les bâtiments dans la zone I-38. Ce règlement a pour objet de modifier la grille des usages et des normes de la zone I-38 du Règlement de zonage 701, afin d'autoriser une hauteur maximale de 5 étages pour les bâtiments dans la zone I-38 alors qu'il était de 2 étages et de permettre ainsi au demandeur d'ériger un projet immobilier sur le lot numéro 4 716 837 du Cadastre du Québec.

Il est entré en vigueur le 22 septembre 2022.

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 701-68

Lors de la séance ordinaire du 13 septembre 2022, le conseil municipal a adopté le Règlement 701-68 modifiant le Règlement de zonage 701 afin de revoir les normes de composition de revêtement extérieur. Ce règlement a pour objet de modifier l'article 4.32 du Règlement de zonage 701 afin de préciser que le verre ne doit pas être inclus dans le calcul de la composition du revêtement extérieur pour les immeubles se situant sur tout le territoire de la Ville, à l'exception du secteur industriel.

Il est entré en vigueur le 22 septembre 2022.

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 701-70

Lors de la séance ordinaire du 13 septembre 2022, le conseil municipal a adopté le Règlement 701-70 modifiant le Règlement de zonage 701 afin de revoir les normes pour les bâtiments accessoires et la distance entre une fenêtre et les cases de stationnement hors rue. Ce règlement a pour objet de modifier le Règlement de zonage 701 afin de revoir les normes relatives aux remises d'usage résidentiel de moins de 10 mètres carrés pour considérer certains produits offerts en quincaillerie, aux bâtiments accessoires d'usage public et institutionnel pour répondre à certaines demandes et à la distance entre une fenêtre et les cases de stationnement hors rue pour assouplir certaines normes quant à l'aménagement.

Il est entré en vigueur le 22 septembre 2022.

AVIS PUBLIC

L'intégralité des avis publics est disponible sur le site Internet de la Ville : ville.beauharnois.qc.ca/avis-publics



ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-08

Lors de la séance ordinaire du 16 août 2022, le conseil municipal a adopté le Règlement 700-08 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme 700 afin de consolider la vocation commerciale associée au secteur situé entre le boulevard Cadieux et l'autoroute 30 à proximité du chemin de la Beauce. Ce règlement a pour objet de créer une nouvelle affectation commerciale pour le secteur situé entre le boulevard Cadieux et l'autoroute 30 à proximité du chemin de la Beauce et de modifier le plan des grandes affectations afin de représenter l'étendue de cette nouvelle affectation commerciale.

Il est entré en vigueur le 22 septembre 2022.

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 701-69

Lors de la séance ordinaire du 16 août 2022, le conseil municipal a adopté le Règlement 701-69 modifiant le Règlement de zonage 701 afin d'ajuster la limite de la zone C-220 dans le cadre de la concordance du Règlement de zonage au Règlement 700-08 modifiant le plan d'urbanisme. Ce règlement a pour objet, en concordance avec le Règlement 700-08, d'ajuster la limite de la zone C-220 afin de tenir compte d'un projet d'acquisition d'emprise excédentaire de l'autoroute 30 à l'intérieur de la nouvelle affectation commerciale.

Il est entré en vigueur le 22 septembre 2022.



MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Jocelyne Rajotte – District des Îles-de-la-Paix
Francis Laberge – District de la Beauce
Mario Charette – District des Moissons
Alain Dubuc – Maire
Dominique Bellemare – District Saint-Louis
Alain Savard – District du Parc industriel
Manon Fortier – District de la Pointe-du-Buisson

PROCHAINES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

8 novembre et 13 décembre, 19 h

HÔTEL DE VILLE

660, rue Ellice, bureau 100
Beauharnois (Québec) J6N 1Y1

450 429-3546 | ville.beauharnois.qc.ca

Suivez-nous sur :    

Le bulletin municipal BEAUHARNOIS VOUS INFORME est distribué gratuitement dans tous les foyers de la municipalité de Beauharnois.

La forme masculine utilisée dans ce document désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes. Tout texte publié dans cette publication peut être reproduit avec mention de la source.

Conseillère aux communications :
Stéphanie Leduc Joseph

Design graphique, rédaction et révision de textes : duval design communication



Imprimé sur du Rolland Enviro 100 Print, contenant 100 % de fibres postconsommation, certifié Choix environnemental, procédé sans chlore et fabriqué au Québec par Cascades à partir d'énergie biogaz.

VILLE DE
Beauharnois